



Institut wallon de l'évaluation, de la prospective
et de la statistique (IWEPS)

SPW Économie Emploi Recherche

Agence de développement local

Les agences de développement local (ADL) visent à stimuler un partenariat dynamique avec les forces vives locales d'une ou de plusieurs communes au service du développement durable. L'objectif est de valoriser le potentiel d'un territoire dans une stratégie de développement économique à long terme.

Plus d'infos sur le site http://emploi.wallonie.be/Pour_Vous/Associations/ADL.html.

L'indicateur ADL signale l'existence d'une ADL active sur le territoire ('oui' ou 'non').

L'ADL peut se trouver sur le territoire communal ou sur celui d'une des communes partenaires lorsque l'ADL couvre un territoire constitué de plusieurs communes. Une ADL peut avoir plusieurs unités d'établissements réparties sur le territoire (inter)communal couvert. Les premières ADL ont été agréées le 1/1/2008, lors de l'entrée en vigueur du décret et ce pour une période de 3 ans. D'autres ADL ont été agréées ou ont renouvelé leur agrément par la suite (2011-2013). Depuis 2014, les communes qui introduisent une première demande d'agrément peuvent l'obtenir pour une durée de trois ans. Les ADL qui introduisent une demande de renouvellement d'agrément peuvent l'obtenir pour une période de six ans.

1. Contact
2. Présentation
3. Période de référence
4. Mandat institutionnel
5. Confidentialité
6. Politique de publication
7. Format de diffusion
8. Accessibilité de la documentation
9. Gestion de la qualité
10. Pertinence
11. Exactitude et fiabilité
12. Actualité et ponctualité
13. Comparabilité
14. Cohérence
15. Coûts et charges
16. Révision des données
17. Traitement statistique
18. Commentaires
19. Documents liés
20. Variables statistiques

1. Contact	
<i>Organisation</i>	IWEPS
<i>Département</i>	
<i>Prénom</i>	Valérie
<i>Nom de famille</i>	VANDERSTRICHT
<i>Fonction</i>	Chargé(e) de recherche
<i>Adresse postale</i>	Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)
<i>Adresse électronique</i>	v.vanderstricht@iweps.be
<i>Numéro de téléphone</i>	+ 32 (0) 81 468 451
<i>Numéro de télécopieur</i>	+ 32 (0) 81 468 412

2. Présentation	
<i>Mots-clés</i>	Économie, emploi, développement local
<i>Domaine</i>	Taxinomie IWEPS : SDS 2.9. Politiques d'emploi - mesures régionales, fédérales et internationales Taxinomie Statbel : 3.7.05 Marché du travail
<i>Unité statistique - Titre</i>	Commune
<i>Unité statistique - Description</i>	Commune
<i>Population statistique - Titre</i>	Communes wallonnes
<i>Population statistique - Description</i>	Communes wallonnes
<i>Couverture géographique</i>	Wallonie
<i>Couverture temporelle</i>	A partir du 1/1/2008. Pour des raisons de comparabilité avec d'autres données, nous avons décidé d'enregistrer la situation une fois par an, au 30 juin de l'année.
<i>Couverture sectorielle</i>	
<i>Autres couvertures</i>	
<i>Période de base</i>	NA
<i>Concepts</i>	NA
<i>Classifications</i>	

3. Période de référence	
<i>Première période de référence disponible</i>	2008
<i>Dernière période de référence disponible</i>	

4. Mandat institutionnel	
<i>Production statistique obligatoire</i>	NA
<i>Référence légale</i>	NA
<i>Partage des données</i>	NA

5. Confidentialité	
<i>Confidentialité - Politique</i>	NA
<i>Confidentialité - Niveau</i>	Données non confidentielles
<i>Confidentialité - Traitement des données</i>	NA

6. Politique de publication	
<i>Calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès de l'utilisateur</i>	Tout internaute a accès à un fichier de données reprenant les valeurs du produit statistique pour toutes les communes via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' (walstat.iweps.be).
<i>Périodicité</i>	Annuelle

7. Format de diffusion	
<i>Format de diffusion</i>	Données et métadonnées téléchargeables via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' (walstat.iweps.be).
<i>Communiqué de presse</i>	
<i>Publications</i>	
<i>Base de données en ligne</i>	
<i>Accès aux microdonnées</i>	NA
<i>Autres</i>	

8. Accessibilité de la documentation	
<i>Documentation sur la méthodologie</i>	
<i>Documentation sur la qualité</i>	

9. Gestion de la qualité	
<i>Assurance de la qualité</i>	
<i>Évaluation de la qualité</i>	

10. Pertinence	
<i>Besoins des utilisateurs</i>	
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	
<i>Exhaustivité</i>	

11. Exactitude et fiabilité	
<i>Exactitude</i>	
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	NA
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	NA

12. Actualité et ponctualité	
<i>Actualité</i>	
<i>Ponctualité</i>	

13. Comparabilité	
<i>Comparabilité - Géographique</i>	
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	Oui : évolution du nombre d'ADL sur un territoire donné
<i>Comparabilité - Sectorielle</i>	
<i>Comparabilité - Autre</i>	

14. Cohérence	
<i>Cohérence - Interne</i>	
<i>Cohérence - Entre domaines</i>	

15. Coûts et charges	
<i>Coût interne</i>	
<i>Coût externe</i>	

16. Révision des données	
<i>Révision des données - Politique</i>	Pas de politique de révision pour les données élaborées pour le produit statistique.
<i>Révision des données - Pratique</i>	

17. Traitement statistique

<i>Données de base - Enquêtes</i>	NA
<i>Données de base - Données administratives</i>	<p>FICHER(S) : Le fichier contient une ligne par ADL. Pour chaque ligne, on reprend les communes couvertes par l'ADL, la date de début d'agrément, et éventuellement, la date de fin d'agrément.</p> <p>FOURNISSEUR(S) : SPW - Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche (DGO6) - Direction de l'Emploi et des Permis de Travail</p> <p>Place de la Wallonie 1 - 5100 Namur (Jambes)</p> <p>Contacts : Bernard LEWKOWICZ bernard.lewkowicz@spw.wallonie.be Isabelle THOMAS isabelle.thomas@spw.wallonie.be</p> <p>ACTUALITE : Les dossiers ADL peuvent être introduits ou modifiés à n'importe quel moment. Les ajouts et corrections sont directement intégrés à la base de données. Il s'agit donc d'une base de données vivante.</p>
<i>Données de base - Produits statistiques</i>	NA
<i>Fréquence de collecte des données</i>	
<i>Collecte des données</i>	
<i>Validation des données</i>	
<i>Élaboration des données</i>	Afin d'avoir un fichier communal historicisé, il a fallu : (1) passer du niveau ADL au niveau commune, (2) ajouter les codes INS des communes reprises dans le fichier et ajouter des lignes 'non' pour les communes non couvertes par une ADL. Les dates de début et de fin ont été comparées à la date de référence (30 juin de chaque année à partir de l'introduction des ADL) afin de déterminer si le territoire est couvert par une ADL à la date de référence. Par exemple, si une ADL est ouverte le 4 juillet 2010 et couvre 2 communes, ces communes auront 'oui' sur l'indicateur à partir de 2011 (30/06/2011) et 'non' pour les périodes antérieures.
<i>Ajustement</i>	

18. Commentaires

19. Documents liés

<i>Titre</i>	<i>URL</i>

20. Variables statistiques

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/Nomenclature</i>
Code INS	Code INS de l'entité	REFNIS
Entité administrative	Nom de l'entité	
ADL active	Existence d'une ADL active sur le territoire	Oui/non
Type	Type d'ADL	RCO (Régie communale ordinaire) RCA (Régie communale autonome) ASBL